

Foyer-ARAG

S.02.01.02

Bilan

		Valeur Solvabilité II
		C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	31 083
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	
Actions	R0100	531
Actions - cotées	R0110	531
Actions - non cotées	R0120	
Obligations	R0130	23 957
Obligations d'État	R0140	6 290
Obligations d'entreprise	R0150	17 667
Titres structurés	R0160	0
Titres garantis	R0170	0
Organismes de placement collectif	R0180	6 595
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	
Non-vie hors santé	R0290	
Santé similaire à la non-vie	R0300	
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	
Santé similaire à la vie	R0320	
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	742
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	0
Autres créances (hors assurance)	R0380	549
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	1 067
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	
Total de l'actif	R0500	33 442
Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	17 556
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	17 556
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	16 153
Marge de risque	R0550	1 403
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	
Marge de risque	R0590	
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	
Marge de risque	R0640	
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	
Marge de risque	R0680	
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	6
Provisions pour retraite	R0760	0
Dépôts des réassureurs	R0770	0
Passifs d'impôts différés	R0780	1 406
Produits dérivés	R0790	0
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	0
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	0
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	0
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	169
Autres dettes (hors assurance)	R0840	856
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	
Total du passif	R0900	19 994
Excédent d'actif sur passif	R1000	13 448

S.05.02.01 - 01

Primes, sinistres et dépenses par pays

		Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) - engagements en non-vie	Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0010	C0020	C0070
	R0010		BE	
		C0080	C0090	C0140
Primes émises				
Brut - assurance directe	R0110	11 531	857	12 388
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120			
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130			
Part des réassureurs	R0140		205	205
Net	R0200	11 531	652	12 183
Primes acquises				
Brut - assurance directe	R0210	11 225	704	11 929
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220			
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230			
Part des réassureurs	R0240		205	205
Net	R0300	11 225	499	11 724
Charge des sinistres				
Brut - assurance directe	R0310	4 777	430	5 207
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320			
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330			
Part des réassureurs	R0340			
Net	R0400	4 777	430	5 207
Variation des autres provisions techniques				
Brut - assurance directe	R0410			
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420			
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430			
Part des réassureurs	R0440			
Net	R0500			
Dépenses engagées	R0550	3 118	314	3 432
Autres dépenses	R1200			
Total des dépenses	R1300			3 432

S.17.01.02

Provisions techniques non-vie

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée								Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Total engagements en non-vie		
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique		Assistance	Pertes pécuniaires diverses
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010										0			0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050										0			0
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque														
Meilleure estimation														
<i>Provisions pour primes</i>														
Brut - total	R0060										1 851			1 851
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140										0			0
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150										1 851			1 851
<i>Provisions pour sinistres</i>														
Brut - total	R0160										14 302			14 302
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240										0			0
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250										14 302			14 302
Total meilleure estimation - brut	R0260										16 153			16 153
Total meilleure estimation - net	R0270										16 153			16 153
Marge de risque	R0280										1 403			1 403
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques														
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290										0			0
Meilleure estimation	R0300										0			0
Marge de risque	R0310										0			0
Provisions techniques - Total														
Provisions techniques - Total	R0320										17 556			17 556
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330										0			0
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340										17 556			17 556

S.19.01.21 - 01

Accident

Sinistres en non-vie

Année d'accident / année de souscription	Z0020	1
--	-------	---

Sinistres payés bruts (non cumulés)
(valeur absolue)

		Année de développement										
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Précédentes	R0100											34
N-9	R0160	267	409	256	207	91	78	75	43	59	50	
N-8	R0170	410	593	432	252	161	105	78	51	16		
N-7	R0180	393	626	509	299	200	124	69	81			
N-6	R0190	444	610	485	357	227	154	90				
N-5	R0200	465	785	649	449	222	108					
N-4	R0210	524	875	609	455	263						
N-3	R0220	607	759	638	435							
N-2	R0230	635	1 009	892								
N-1	R0240	692	1 489									
N	R0250	888										

		Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
		C0170	C0180
	R0100	34	34
	R0160	50	1 536
	R0170	16	2 098
	R0180	81	2 302
	R0190	90	2 366
	R0200	108	2 677
	R0210	263	2 727
	R0220	435	2 440
	R0230	892	2 536
	R0240	1 489	2 181
	R0250	888	888
Total	R0260	4 347	28 171

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées
(valeur absolue)

		Année de développement										
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes	R0100											82
N-9	R0160										52	
N-8	R0170									120		
N-7	R0180								306			
N-6	R0190							424				
N-5	R0200						486					
N-4	R0210					936						
N-3	R0220				1 087							
N-2	R0230			2 075								
N-1	R0240		3 681									
N	R0250	5 123										

		Fin d'année (données actualisées)
		C0360
	R0100	82
	R0160	47
	R0170	112
	R0180	291
	R0190	408
	R0200	474
	R0210	922
	R0220	1 080
	R0230	2 073
	R0240	3 687
	R0250	5 126
Total	R0260	14 302

S.22.01.21

Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	17 556	0	0	18	0
Fonds propres de base	R0020	12 548	0	0	-13	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	12 548	0	0	-13	0
Capital de solvabilité requis	R0090	8 357	0	0	9	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	12 548	0	0	-13	0
Minimum de capital requis	R0110	2 629	0	0	2	0

S.23.01.01 - 01

Fonds propres

		Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	252	252			
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040					
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	12 295	12 295			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	12 548	12 548			
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	12 548	12 548			
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	12 548	12 548			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	12 548	12 548	0	0	0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	12 548	12 548	0	0	
Capital de solvabilité requis	R0580	8 357				
Minimum de capital requis	R0600	2 629				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	1,50				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	4,77				

S.23.01.01 - 02**Fonds propres**

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	13 448
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	900
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	252
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	12 295
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	1 073
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	1 073

S.25.01.21

Capital de solvabilité requis - pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications	PPE
		C0110	C0120	C0090
Risque de marché	R0010	4 660		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	101		
Risque de souscription en vie	R0030	0		
Risque de souscription en santé	R0040	0		
Risque de souscription en non-vie	R0050	6 884		
Diversification	R0060	-2 367		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	9 279		

Calcul du capital de solvabilité requis

		C0100
Risque opérationnel	R0130	485
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	0
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-1 406
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	8 357
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0
Capital de solvabilité requis	R0220	8 357
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	0
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0

S.28.01.01 - 01

Minimum de capital requis (MCR) - Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

		C0010
Résultat MCRNL	R0010	2 629

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020		
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030		
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040		
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050		
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060		
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070		
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080		
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090		
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100		
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110	16 153	12 183
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120		
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130		
Réassurance santé non proportionnelle	R0140		
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150		
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160		
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170		

Calcul du MCR global

		C0070
MCR linéaire	R0300	2 629
Capital de solvabilité requis	R0310	8 357
Plafond du MCR	R0320	3 761
Plancher du MCR	R0330	2 089
MCR combiné	R0340	2 629
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	2 500
Minimum de capital requis	R0400	2 629